

Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 9 août 2022 à 19h30 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse. En plus de madame la mairesse étaient présents madame la conseillère Diane Blouin et messieurs les conseillers Jeremy Martin, Alain Lavoie, Jacquelin Goyette et Gilbert Dumas.

Mme Kristina Delisle, adjointe administrative, y assistait également.

Était absente : Mme Pascale Bonin, conseillère

1.1 Mot du maire

Madame la mairesse ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2022-08-158

1.2 Nomination de Kristina Delisle à titre de secrétaire d'assemblée

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De nommer madame Kristina Delisle secrétaire d'assemblée pour la séance ordinaire du 9 août 2022.

Adoptée

2022-08-159

1.3 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2022-08-160

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022

Chacun des membres ayant reçu une copie dudit procès-verbal dans les délais prévus, madame l'adjointe administrative est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022 tel que déposé.

Adoptée

1.5 Rapport du maire, des services et des comités

2022-08-161

1.6 Autorisation du paiement des dépenses du mois de juillet 2022

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Jérémy Martin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juillet 2022. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 488 931,48 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée Mélanie Vézina, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Rivière-à-Pierre, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 2022-08-161 au montant de 488 931,48 \$.

Mélanie Vézina, directrice générale et greffière-trésorière

1.7 Période de questions

Une période de question a été tenue.

2022-08-162

1.8 Renouvellement du contrat des assurances générales

Attendu que la Municipalité est membre de la *Mutuelle des municipalités du Québec*;

Attendu qu'il y a lieu de renouveler les contrats d'assurance qui prennent fin le 31 août 2022;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'entériner le renouvellement des contrats d'assurance pour la période du 31 août 2022 au 31 août 2023, et ce, aux mêmes taux applicables et aux mêmes tarifications en tenant compte des modifications de protection apportées dans l'année et de l'indexation de 3 % des valeurs des bâtiments et de leur contenu.

Le renouvellement comprend les assurances générales de la municipalité auprès de

- la *Mutuelle des municipalités du Québec* : assurances des biens, responsabilité civile, erreurs et omissions et détournements, bris des machines pour un montant de 28 442,46 \$, incluant les taxes;
- *FQM* : assurance responsabilité civile excédentaire ou complémentaire, assurance des pompiers volontaires pour un montant de 436 \$, incluant les taxes.

Il est à noter que, par la présente résolution, la Municipalité de Rivière-à-Pierre a fait l'annulation de l'œuvre des Terrains de Jeux de Rivière-à-Pierre (l'O.T.J.) sur son contrat d'assurance. L'O.T.J. a été informé de cette annulation.

Adoptée

2022-08-163

1.9 Appel d'offres sur invitation pour la réfection de la salle communautaire

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'aller en appel d'offres sur invitation auprès des quatre entreprises suivantes :

- Construction Capital Québec
- Construction G.NY & Filles Inc.
- Construction M.A Paquet Inc.
- Soluco construction

Pour la réfection de la salle communautaire.

Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations.

Adoptée

2022-08-164

1.10 Ajout au contrat de travail de Mme Mélanie Vézina, directrice générale et greffière-trésorière

Considérant que Mme Mélanie Vézina, directrice générale et greffière-trésorière doit être rejoignable facilement en tout temps;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ajouter au contrat de travail de Mme Mélanie Vézina, directrice générale et greffière-trésorière un forfait cellulaire au montant de 63,24 \$ taxes incluses par mois. Cet ajout est effectif à compter du 1^{er} juin 2022 et prend fin le 9 septembre 2022.

Adoptée

2022-08-165

1.11 Autorisation à payer une facture à Kristina Delisle pour des services professionnels

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer la facture # 108 au montant de 3 486,35 \$ taxes incluses à Kristina Delisle, pour des services professionnels pour des tâches administratives pour la période se terminant le 30 juillet 2022.

Adoptée

2022-08-166

1.12 Demande de Mme Roxanne Goyette pour l'annulation des taxes d'aqueduc et ordure de son commerce

Il est proposé par M. Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'annuler la taxe d'aqueduc au montant de 90 \$ et la taxe d'ordures au montant de 48 \$ du salon de coiffure de Mme Roxanne Goyette en raison de la fermeture de celui-ci.

Adoptée

2. Sécurité publique

3. Transport routier et hygiène du milieu

2022-08-167

3.1 Paiement à Pax Excavation Inc. pour la réfection des rues du Lac-Vert et de l'Église Est

Attendu la recommandation du décompte progressif no 4 des ingénieurs WSP quant à l'avancement des travaux de réfection des rues du Lac-Vert et de l'Église Est;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer à Pax Excavation Inc. la somme de 31 727,20 \$, incluant les taxes applicables et la retenue contractuelle de 5 %, tel que mentionné dans la recommandation de paiement no 4 daté du 28 juillet 2022 par l'ingénieur Samuel Brochu de WSP.

Adoptée

2022-08-168

REPORTÉ

3.2 Réfection d'une portion du Chemin Colbert

4. Urbanisme et développement du territoire

2022-08-169

4.1 Adoption du règlement # 516-22 modifiant le Plan d'urbanisme # 431-14 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance ;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 516-22 modifiant le plan d'urbanisme # 431-14 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire.

Adoptée

2022-08-170

4.2 Demande de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf pour l'augmentation des plafonds de revenu déterminant les besoins impérieux

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de Rivière-à-Pierre demande à la Société d'Habitation du Québec (SHQ) d'ajuster les plafonds de revenus déterminant les besoins impérieux (PRBI) des municipalités de Saint-Raymond et municipalités rurales dont la municipalité de Rivière-à-Pierre fait partie, afin que lesdits PRBI soient aux mêmes montants que ceux de la RMR de Québec, et ainsi mieux refléter la réalité du marché.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

6. Correspondance

7. Périodes de questions

8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Danielle Ouellet de lever la présente séance. La séance est levée par madame la mairesse à 20h15.

Danielle Ouellet
Mairesse

Kristina Delisle
Secrétaire d'assemblée